4. novembre 2026, Update 1

Championnats Suisses 2026 Catégorie Solo Ice Dance

15 - 17 janvier 2027, 6710 Biasca, BiascArena

ANNONCE / ANNONCE DE LA COMPÉTITION

Organisateur :	**Swiss Ice Skating**
Club organisateur :	Club Pattinaggio Biasca
Lieu :	BiascArena
Dimensions de la piste :	30 x 60 m
Musique :	À envoyer à : musiche.ppc@cp-biasca.ch (fichiers MP3)
Program Content Sheets :	À envoyer à : musiche.ppc@cp-biasca.ch
Délai musique & fiches :	10 janvier 2027
Catégories Solo Ice Dance :	**Basic, Intermediate et Advanced Novice** Les Championnats Suisses sont organisés conformément aux conditions de participation Solo Ice Dance 2026-2027 du 8 octobre 2026.
Tirage au sort :	Voir les conditions de participation Solo Ice Dance 2026-2027 par. 2.1.
Règlements :	Danses imposées (Pattern Dances), Danse Rythmique (Rhythm Dance) et Danse Libre (Free Dance) : voir les conditions de participation Solo Ice Dance 2026-2027 ainsi que la Communication ISU « INTERNATIONAL SOLO ICE DANCE REQUIREMENTS 2026-2027 ».
Dopage / Code d'éthique :	Les contrôles antidopage sont effectués conformément au statut d'éthique et au statut dopage de Swiss Ice Skating, soumis au statut dopage de Swiss Olympic ainsi qu'aux règlements dopage de l'ISU. En outre, la Communication ISU 2827 concernant le « Code of Ethics » et les statuts de Swiss Ice Skating sont applicables.
Licences :	Les patineuses et patineurs doivent être titulaires d'une **licence valable** pour participer et être membres d'un club affilié à Swiss Ice Skating.

Réglementation étrangers :	Les patineuses et patineurs étrangers sont admis aux Championnats Suisses conformément au règlement des licences de Swiss Ice Skating (point 3. Participation aux compétitions nationales).
Inscriptions :	Les inscriptions sont possibles uniquement via le système des membres.
Photos des participants :	Nous prions tous les participants et participantes inscrit(e)s aux Championnats Suisses d'envoyer une photo d'identité récente à info@swissiceskating.ch en indiquant le numéro de licence, le nom et le prénom au format JPG (taille maximale de 500 KB).
Délai d'inscription :	**20 décembre 2026** (aucune inscription possible après cette date).
Frais d'inscription :	Conditions de participation Solo Ice Dance 2026-2027 **payable jusqu'au 31 décembre 2026** sur le compte PostFinance : IBAN CH02 0900 0000 8400 5561 2 (Compte PC 84-5561-2) de Swiss Ice Skating avec la mention « **SM SoloIceDance 2027** ».
Responsabilité :	Swiss Ice Skating et les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les patineuses, patineurs et officiels de la compétition.
Hébergement / Repas :	Les frais de voyage, d'hébergement et de repas sont à la charge des patineuses et patineurs ou de leurs clubs.
Renseignements complémentaires :	**Roland Mäder** icedance@swissiceskating.ch **Francesca Stefanoni** info@cp-biasca.ch
Horaire :	Un horaire détaillé sera envoyé aux participants après confirmation de leur inscription (participation définitive) et après la clôture des inscriptions.
À noter :	Aucune inscription tardive n'est possible Pas d'autorisation de départ en cas de paiement en retard Aucun frais d'inscription ne sera remboursé

Swiss Ice Skating

Roland Mäder
Chef de la Commission Ice-Dance
icedance@swissiceskating.ch